



Ne le tue pas ! Car si tu le tues, il sera dans la position où tu te trouvais avant que tu ne le tues et tu seras certes dans celle où il se trouvait avant qu'il ne dise la parole qu'il a dite.

Abû Ma'bad Al-Miqdâd ibn Al-Aswad (qu'Allah l'agrée) relate qu'il a dit au Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) : « Vois-tu si je rencontre un mécréant qui me combat, me tranche la main d'un coup de sabre, puis se réfugie derrière un arbre en déclarant : « Je me soumetts à Allah ! » Puis-je le tuer, ô Messenger d'Allah, après qu'il ait fait cette déclaration ? » Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) me répondit alors : « Ne le tue pas ! » Je répondis : « Ô Messenger d'Allah ! Il m'a coupé la main et ce n'est qu'après cela qu'il l'a dit. Puis-je le tuer ? » Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) répéta : « Ne le tue pas ! Car si tu le tues, il sera dans la position où tu te trouvais avant que tu ne le tues et tu seras certes dans celle où il se trouvait avant qu'il ne dise la parole qu'il a dite. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Abû Ma'bad Al-Miqdâd Ibn Al-Aswad (qu'Allah l'agrée) relate qu'il a demandé au Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) : « Vois-tu si je rencontre un mécréant qui me combat, me tranche la main d'un coup de sabre, puis se réfugie derrière un arbre en déclarant : « J'atteste qu'il n'y a aucune divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah ! Puis-je le tuer après qu'il ait fait cette déclaration ? » Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) me répondit alors : « Ne le tue pas ! » Je répondis : « Ô Messenger d'Allah ! Il m'a coupé une de mes mains et ce n'est qu'après cela qu'il l'a dit afin que je ne puisse pas le tuer ! » Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) répéta : « Ne le tue pas ! Car si tu le tues, alors il sera dans ta position avant que tu ne le tues... » C'est-à-dire : son sang sera protégé et il sera illicite de le tuer après qu'il ait déclaré qu'il n'y a aucune divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah. Tout comme toi tu l'étais avant de le tuer. « ... et toi tu seras dans la sienne avant qu'il ne formule sa déclaration. » C'est-à-dire : après sa mort, ton sang ne sera plus protégé et il sera licite de te tuer tout comme lui l'était avant de dire son attestation de foi : il n'y a aucune divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

